

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS PRESENTIELLES IRIS INTUITION CONSULTING

Ces CGV concernent les formations dispensées en présentiel par iRiS Intuition Consulting :
elles sont reprises dans les contrats et conventions de formation

Formations concernées :

- Développez votre intuition niveau 1 à 3
- Intuition Express
- Intuition du corps
- Comme par magie
- Intuitez et pariez
- Créativité et art thérapie
- L'art de la peinture intuitive
- Nature et intuition
- L'œil quantique : l'intuition et la science
- Dessinez avec le cerveau droit
- Le sketchnoting intuitif

Article 1 – OBJET DU CONTRAT

Ce contrat est conclu entre iRiS Intuition, organisme de formation 11755986475 enregistré auprès du Préfet de Région d'Ile de France et le signataire (appelé aussi client ou stagiaire) en application des dispositions du livre IX du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Cette formation répond aux objectifs fixés par les dispositions des articles L.6311-1 et L.6313-1 du code du travail, en délivrant des actions de formation de nature à permettre notamment l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.

Article 2 – MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ORGANISATION

Le client certifie avoir pris connaissance du programme de la formation sur le site www.iris-ic.com et vérifié le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation choisie. Il reconnaît également avoir pris connaissance du règlement intérieur joint au présent contrat et de ces conditions générales de vente. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, les formateurs et leur parcours, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués dans le catalogue présenté sur le site www.iris-ic.com. iRiS se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'animateur annoncé en cas de nécessité absolue. Le stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L6312-1 et L6312-2 du Code du travail. Une feuille de présence sera signée par demi-journée par le stagiaire et le formateur.

ACCÈS AUX SALLES DE FORMATION EN CAS DE MOBILITÉ RÉDUITE :

En tant qu'établissement recevant du public (ERP) iRiS Intuition dispose d'une salle de formation accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, le Client signalera ce besoin lors de l'inscription, afin d'anticiper les éventuelles adaptations d'organisation nécessaires.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

L'utilisation des documents, supports écrits ou informatiques remis ou disponibles sur la plateforme informatique est soumise aux respects du code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, exploitation ou représentation par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par le code pénal.

Article 3 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET DELAI DE RETRACTATION

Le tarif de l'action de formation est celui figurant sur le site internet d'iRiS Intuition à date. iRiS Intuition est exonéré de la TVA en application de l'article 261-4-4° du CGI.

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Le cas échéant, il en informe iRiS Intuition par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A expiration de ce délai de 14 jours, le premier versement de 30% du montant initial de la formation est encaissé par iRiS Intuition. Une fois le délai de rétractation dépassé, les participants ne pourront plus déplacer ou annuler leurs dates de formation sauf cas de force majeure.

A noter que dans le cas d'une demande express du client d'intégrer la formation hors délai de rétractation, la signature du contrat de formation vaut renonciation à ce délai.

Le solde sera réglé par le stagiaire au moins 5 jours avant le début de la formation. Un email sera envoyé à cet effet.

Pour les formations dans nos locaux au 86 rue de Charonne Paris 11e, les repas sont à la charge des participants. Pour les autres formations, se référer aux conditions inscrites sur le site au moment de l'inscription.

Article 4 – INTERRUPTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA FORMATION DU FAIT DU PARTICIPANT

En cas d'annulation à la demande du stagiaire, confirmée par écrit moins de 10 jours avant le début du stage et après le délai de rétractation mentionné à l'article 2 du présent contrat, 30 % du coût du stage ou l'intégralité du premier versement de l'échéancier restera acquis à iRiS.

En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure, le stagiaire pourra reporter ou reprendre sa formation ultérieurement sans coût supplémentaire ou rompre le contrat. Dans ce cas, le stagiaire devra informer iRiS Intuition par lettre recommandée avec accusé de réception dans les plus brefs délais dès la survenance de l'évènement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré rompu dès que l'organisme de formation aura dûment constaté le cas de force majeure.

Dans le cas de survenance d'un événement ne présentant pas les caractères d'un cas de force majeure, le stagiaire reste redevable de l'intégralité de la somme due pour la totalité de la formation et ne peut le cas échéant prétendre à ce titre à un quelconque remboursement.

Article 5 – INTERRUPTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA FORMATION DU FAIT D'IRIS INTUITION

L'organisme se réserve la possibilité d'annuler une formation, pour raisons pédagogiques, administratives, ou en cas de force majeure.

Dans ce cas, un report sera proposé au stagiaire. Si celui-ci décline cette proposition, les sommes perçues par l'organisme seront remboursées (article L. 6354-1 du code du travail),

Article 6 – CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES FORMATIONS DISTANCIELLES IRIS INTUITION CONSULTING

Ces CGU concernent les formations dispensées en distanciel par iRiS Intuition Consulting :
soit l'ensemble des niveaux en ligne du parcours « Développez votre intuition » avec accompagnement

Article 1 – Objet du contrat

Ce contrat est conclu entre iRiS Intuition, organisme de formation 11755986475 enregistré auprès du Préfet de Région d'Ile de France et le signataire (appelé aussi client) en application des dispositions du livre IX du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Cette formation répond aux objectifs fixés par les dispositions des articles L.6311-1 et L.6313-1 du code du travail, en délivrant des actions de formation de nature à permettre notamment l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.

Article 2 – Modalités d'inscription

Le client certifie avoir pris connaissance du programme de la formation sur le site www.iris-intuitionenligne.com et vérifié le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation choisie. Il reconnaît disposer de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre du présent contrat. Il reconnaît également avoir pris connaissance de la politique de confidentialité d'iRiS Intuition, et de ces conditions générales d'utilisation.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, les formateurs et leur parcours, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués sur le site www.iris-intuitionenligne.com. iRiS Intuition se réserve le droit de modifier le programme. Le client déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L6312-1 et L6312-2 du Code du travail.

La partie numérique de la formation (modules vidéos/audios, QCM, documents pdf) est hébergée sur PODIA, plate-forme web sécurisée spécialisée dans la mise à disposition de contenu en ligne. Le client peut y accéder à tout moment, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, à compter de son inscription.

Lors de son inscription, le client remplit un formulaire, et renseigne toutes les informations requises, notamment son prénom, nom et adresse email. Il doit également remplir et signer un contrat de formation, dont il reçoit l'accès par mail. Le client garantit que toutes les informations qu'il donne lors de son inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur. Le paiement de la formation et la réception du contrat signé valident l'inscription. Toute inscription incomplète pourra être invalidée.

Immédiatement après avoir effectué sa commande, le client reçoit de la plate-forme PODIA un mail avec ses identifiants de connexion. Il doit s'assurer de les conserver de manière privée et s'engage à ne pas les diffuser à un tiers. S'il remarque que son compte a été utilisé à son insu, le client doit immédiatement contacter iRiS Intuition. Il reconnaît à iRiS Intuition le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

iRiS Intuition met tout en oeuvre pour assurer la disponibilité de la plate-forme PODIA mais ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance technique de PODIA. De même, l'accès au parcours nécessite une connexion internet suffisante dont le client est seul responsable.

A compter de la date d'inscription, le parcours en ligne est disponible pendant un an.

Article 3 – Modalités d'organisation

iRiS Intuition détermine le ou les formateurs qui accompagneront le stagiaire dans son parcours (séances individuelles, visio-conférences...).

Une feuille de présence sera signée en ligne par le client et le formateur pour les sessions individuelles accompagnées en direct.

Pour les parcours incluant des visio-conférences, un mail de convocation sera adressé au client stipulant les modalités d'accès. Les visio-conférences sont ensuite disponibles en replay.

Pour initier ses accompagnements avec un formateur en direct le cas échéant, ou en cas de difficulté ou de questions sur son parcours de formation, le client est invité à envoyer un mail à secretariat@iris-ic.com ou à téléphoner au 09 81 95 07 14.

Article 4 – Dispositions financières et délai de rétractation

Le tarif de la formation est celui figurant sur le site www.iris-intuitionenligne.com à date. iRiS Intuition est exonéré de la TVA, en application de l'article 261-4-4° du CGI.

Le paiement de la formation peut s'effectuer en une fois ou deux fois (pouvant occasionner des frais supplémentaires qui sont indiqués sur le site le cas échéant).

Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire se fait par l'intermédiaire de la société Stripe. Cette société prend en charge des millions de paiements sécurisés tous les jours. Les informations transmises sont chiffrées et extérieures à la plate-forme d'iRiS Intuition. La sécurité de ce système de paiement est entièrement de la responsabilité de la société Stripe.

Accéder au contenu (en le téléchargeant ou en le visionnant même partiellement) est considéré comme l'exécution pleine et entière du contrat et entraîne donc une renonciation du délai de rétractation de la part du client.

En effet, selon la réglementation en vigueur, le délai de rétractation ne s'applique pas sur un « contenu numérique fourni sur un support immatériel et contrat d'abonnement à ces prestations dont l'exécution a commencé avec votre accord et pour lequel vous avez renoncé à votre délai de rétractation ».

Article 5 – Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents, supports écrits ou informatiques remis ou disponibles sur la plate-forme informatique est soumise aux respects du code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, exploitation ou représentation par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par le code pénal.

Article 6 – Données personnelles et données d'usage

iRiS Intuition, responsable de traitement, traite les données à caractère personnel du stagiaire afin de lui permettre d'accéder à la plateforme et/ou à son espace personnel, dans le cadre des formations.

L'ensemble des données collectées, que ce soit de type état civil, d'ordre personnel dans le cadre de questionnaires, ou de productions individuelles dans le cadre de la formation suivie, sont destinées uniquement à l'équipe pédagogique, administrative et à l'assistance informatique de la plate-forme. Ces données sont protégées et non diffusées conformément à la loi française.

iRiS intuition pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Politique de confidentialité » dont le client est expressément invité à prendre connaissance.

Article 7 – Modifications

iRiS Intuition se réserve le droit de modifier à tout moment ces CGU. Le client sera informé de ces modifications par tout moyen utile. Le client qui n'accepte pas les conditions générales modifiées doit se désinscrire des services. Tout client qui a recours à la plate-forme postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

Article 8 – Cas de différend

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des CGU ou de toute autre condition contractuelle applicable, ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements par le client, iRiS Intuition se réserve le droit de suspendre ou supprimer l'accès de celui-ci à la plate-forme.

La suspension ou la suppression de l'accès à la formation ne saurait ouvrir droit à un quelconque droit de remboursement, et toute somme payée par le client demeurera définitivement acquise à iRiS Intuition.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES PRODUITS IRIS INTUITION CONSULTING
HORS FORMATION PRESENTIEL OU DISTANCIEL****Article 1 : Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions conclues par le biais des sites Internet du réseau de la société **iRiS Intuition Consulting** sur les produits suivants, disponibles sur les sites www.iris-ic.com ou www.iris-intuitionenligne.com :

Produits en ligne :

- Master class
- Journées de l'intuition
- Prenez contact avec votre intuition
- Les petits mots de votre histoire
- Développez votre intuition niveau 1 en solo

Ateliers :

- Atelier « Joue avec ton intuition »

Est considérée comme "client" toute personne physique ou morale réalisant auprès de iRiS Intuition Consulting une commande validée via notre plateforme de paiement sécurisée ou en direct avec une personne d'iRiS Intuition Consulting.

Article 2 : Commande et Inscription

Toute commande passée sur un site appartenant à iRiS Intuition Consulting et concernant les produits pré-cités implique l'**acceptation intégrale** des présentes conditions générales de vente.

Votre inscription prend effet à réception de votre demande d'inscription à une ou plusieurs offres et à réception de votre paiement. Une confirmation d'inscription vous sera toujours notifiée par courriel dès réception de ces éléments.

Article 3 : Prix et paiement

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (au taux de TVA français de 20%). **Vous n'avez pas à prendre en charge les frais de traitement de la commande, ni les commissions versées aux organismes de paiement** : c'est nous qui les payons.

Le prix des articles peut être modifié à tout moment, mais le tarif appliqué à une commande est toujours celui annoncé au moment de la commande.

Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par l'intermédiaire des sociétés Paypal ou Stripe.

Les informations transmises sont chiffrées par un logiciel dans les règles de l'art et ne peuvent être lues au cours du transport sur le réseau. Toute garantie quant à la sécurité de ce système est entièrement de la responsabilité de Stripe et PayPal, qui ont fait leurs preuves et prennent en charge des millions de paiements sécurisés tous les jours.

Article 4 : Accès et livraison des produits en ligne

L'accès aux produits en ligne se fera par la plateforme sécurisée Podia. Vous pourrez y accéder à tout moment et consulter votre formation dans le cloud, comme vous le feriez sur Netflix. Immédiatement après avoir effectué votre commande, vous recevrez un mail avec vos identifiants de connexion. Nous vous demandons **de les conserver de manière privée** afin de pouvoir accéder plus facilement à vos commandes actuelles et futures. En cas de difficulté pour accéder à votre commande, contactez le support par mail à l'adresse contact@iris-ic.com.

Article 5 : Droit d'auteur et propriété intellectuelle

Tous les éléments du site et des produits numériques et physiques sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive d'iRiS Intuition Consulting.

Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient écrits, logiciels, visuels ou sonores ou à communiquer ses identifiants personnels de connexion à l'espace membre à un tiers.

La reprise directe de tout ou partie des documents numériques (livrets PDF, vidéo, podcast) dans le but d'en tirer profit est strictement interdite et pourra se caractériser comme un acte de plagiat.

Les méthodes enseignées dans les produits en ligne ou ateliers en présentiel sont pour l'essentiel des méthodes déposées et sont la propriété d'iRiS Intuition Consulting. Elles ne peuvent pas être copiées pour être enseignées sans autorisation expresse et limitée par iRiS Intuition Consulting.

Tout contenu numérique ou physique directement inspiré des méthodes enseignées et reproduit sans autorisation pourra se caractériser comme un acte de contrefaçon.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

Article 6 : Conditions de remboursement**6.1 : Cas des ateliers**

Cette présente disposition est applicable pour un atelier auquel vous vous rendez physiquement ou auquel vous assistez à distance via une retransmission par vidéo-conférence.

En cas d'annulation de l'événement, votre versement sera intégralement remboursé. En cas de report de l'événement pour une raison indépendante de notre volonté (mouvements sociaux impactant les transports, conditions météorologiques exceptionnelles...), nous vous informerons au plus vite de la ou des date.s ultérieure.s d'édition.s de cet événement. Dans ces cas, iRiS Intuition Consulting ne saurait être tenu pour responsable des frais que vous auriez engagés pour votre transport ou votre hébergement.

En cas de désistement de votre part, vous pouvez demander un remboursement dans le délai légal de quinze jours à compter de votre date de réservation. En cas de force majeure (maladie, deuil...), nous proposons un report de l'atelier ou un remboursement, sur présentation d'un document officiel attestant de la situation.

Dans le cas où vous assistez via une retransmission par vidéo-conférence à un atelier en présentiel et qu'une panne ou un souci technique directement imputable à iRiS Intuition Consulting survient, un remboursement total ou partiel ou une compensation financière vous sera proposé selon la nature et la durée du désagrément.

6.2 Cas des produits en ligne

Si aucune garantie de remboursement n'est mentionnée sur la page qui présente le produit, aucun remboursement ne sera effectué après la commande.

Notez que le délai de rétractation de 14 jours n'est pas applicable en vertu de l'article L 121-21-8 9° du Code de la consommation.

Accéder au contenu (en le téléchargeant ou **en le visionnant même partiellement**) est considéré comme l'exécution pleine et entière du contrat et entraîne donc une renonciation du délai de rétractation. En effet, [la réglementation](#) exclut le "contenu numérique fourni sur un support immatériel et contrat d'abonnement à ces prestations dont l'exécution a commencé avec votre accord et pour lequel vous avez renoncé à votre droit de rétractation (exemple : un film téléchargé)". Autrement dit : nous n'avons **aucune obligation légale** d'effectuer un remboursement sur simple demande.

Article 7 : Protection des données personnelles

Nous n'aimons pas fouiller dans la vie de nos clients. Les seules informations qui nous intéressent, ce sont celles que nos clients nous envoient d'eux-mêmes. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous reconnaissez avoir pris connaissance de notre politique de protection des données personnelles.

En saisissant votre adresse email sur l'un des sites de notre réseau, vous recevrez des emails contenant des informations et/ou des offres promotionnelles concernant des produits édités par iRiS Intuition Consulting.

Nous ne voulons pas envoyer des emails à des gens qui ne veulent pas en recevoir. Ainsi, vous pouvez vous désinscrire à tout instant. Il vous suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin de nos emails. Ce lien est précédé de la mention "Se désabonner", ou "Unsubscribe".

Article 8 : Informations sur la société

iRiS Intuition Consulting est une structure immatriculée en France métropolitaine sous le numéro 514704394 et appartient à Alexis Champion.

Siège administratif : 86 rue de Charonne – 75011 PARIS – FRANCE

Informatique & Libertés

Lors de votre achat, avant la validation et le paiement, nous vous demandons vos coordonnées. Et cela pour deux raisons :

- Editer une facture en accord avec les modèles légaux
- Vous connaître et être en mesure de vous contacter si besoin au sujet de l'atelier que vous êtes sur le point de réserver (dans le cas d'une annulation par exemple).

Pour avoir plus de détails concernant le recueil de données personnelles sur notre site, nous vous invitons à consulter nos mentions légales sur notre site

REGLEMENT INTERIEUR iRiS INTUITION CONSULTING

Le présent Règlement intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du **Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019 relatif aux dispositions spécifiques applicables aux centres de formation d'apprentis et aux obligations des organismes prestataires d'actions de développement des compétences.**

Il obéit aux dispositions des **articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à 15 du Code du Travail**. Les sanctions pénales sont exposées en **articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail**.

Ce règlement intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire avant son entrée en formation. Un exemplaire du présent règlement est affiché de façon permanente dans la salle de formation et sur le site internet : www.iris-ic.com

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Personnel assujéti

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par iRiS ou au sein de ses locaux. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat.

La durée des formations chez iRiS étant inférieure à 500 heures, il n'y a pas de règles de représentation des stagiaires.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction d'iRiS Intuition.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Maintien en bon état des locaux et du matériel

Chaque stagiaire se doit de conserver les locaux en bon état de propreté.

- **Pour le maintien de la propreté de la salle de formation** : à chaque fin de journée, les participants doivent rendre propre la salle de formation, dans l'état de propreté dans lequel ils l'ont trouvée.
- **Pour le maintien de la propreté des toilettes** : Après chaque utilisation, le stagiaire doit laisser les toilettes dans un état de propreté convenable.

Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de d'iRiS de manière à être connus de tous les stagiaires.

Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Distribution de boissons

Les stagiaires auront accès au moment des pauses fixées à des boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

Interdiction de fumer

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est formellement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail. Cette interdiction s'applique notamment aux salles de cours où se déroulent les formations comme dans tous les locaux où figure cette interdiction.

Interdiction de prendre ses repas dans la salle de formation

Il est interdit aux stagiaires de prendre leurs repas dans l'ensemble des locaux d'iRiS Intuition sauf autorisation expresse qui sera alors précisée dans la convocation.

Accès aux locaux d'iRiS

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins que la formation ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme,
- Procéder dans les locaux à la vente de biens ou services.

Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte.

Horaires - Absence et retards

Les horaires de formation sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise de la convocation.

- En cas d'absence ou de retard à la formation, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles précisées le responsable de l'organisme de formation.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. En cas de maladie, le stagiaire doit prévenir l'établissement dès la première demi-journée d'absence. Un certificat médical doit être présenté dans les 48 heures. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Les stagiaires sont tenus de signer obligatoirement et régulièrement la feuille de présence, au fur et à mesure du déroulement de l'action.

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale. Pour les salariés, l'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration...).

DISCIPLINE – SANCTIONS – PROCÉDURE

Selon les dispositions des articles R. 6352-4 à R.6352-8 du Code du Travail, dont certains sont modifiés par Décret 2019-1143 du 07/11/19.

(Art. R6352.3, modifié)

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

(Art. R6352.4, modifié)

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

(Art. R6352.5, modifié)

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit :

1. Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
2. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage.
3. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

L'employeur du stagiaire est informé de cette procédure, de son objet et du motif de la sanction envisagée.

(Art. R6352.6, modifié)

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire ou à l'apprenti par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

(Art. R6352.7)

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R.6352.4 et, éventuellement, aux articles R6352.5 et R6352.6, ait été observée.

(Art. R6352.8, modifié)

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur et l'organisme financeur de la sanction prise :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Annexe au règlement intérieur : règles sanitaires « Covid-19 » à respecter pour votre sécurité pour toute participation à une formation collective

1. Toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de goût ou d'odorat) ne doit pas se rendre sur le lieu de la formation et avertir le responsable de stage de son absence.
2. Toute personne ayant été en contact avec une personne reconnue positive au Covid-19 doit en faire part au responsable de stage avant la formation. Une annulation de la participation ou un report à une date ultérieure pourra être envisagée.
3. Toute personne participant à une formation s'engage à contacter iRiS intuition si des symptômes évocateurs de Covid-19 se déclarent dans les 15 jours suivant la formation. Le stagiaire sera informé si des stagiaires de la même formation ou le(s) formateur(s) déclarent des symptômes dans les 15 jours suivant la formation.
4. L'accueil du public se faisant uniquement sur rendez-vous, les stagiaires ne doivent se rendre sur le lieu de formation qu'après confirmation de leur inscription.
5. Chaque stagiaire doit se munir, pour les journées de formation :
 - D'un masque de protection papier ou tissu qui devra être porté durant la formation
 - Des affaires nécessaires à la formation (stylo, papier pour la prise de notes)
6. Tout au long des journées de formation, les stagiaires s'engagent à respecter les gestes barrière :
 - Se laver très régulièrement les mains ou utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition dans la salle de formation
 - Respecter une distance de 1 mètre entre les personnes
 - Eviter tout contact entre les personnes
 - Ne pas partager ses affaires et outils de travail entre stagiaires (stylo, ordinateur, documentation, téléphone...)
 - Ne pas changer de place assise au cours de la formation
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir à usage unique